

Réseau foresterie pour le développement rural

Cultures arboricoles de producteurs extérieurs pour les industries forestières : l'expérience des Philippines et de l'Afrique du Sud

Mike Arnold

Mike Arnold, attaché de recherche à l'ODI, peut être contacté à:

19, Hayward Road
Oxford OXI 8LN
Royaume-Uni

ISSN 1351-3966

Cultures arboricoles de producteurs extérieurs pour les industries forestières : l'expérience des Philippines et de l'Afrique du Sud

Mike Arnold

Résumé

Les formules permettant aux petits cultivateurs de produire des récoltes de bois et de fibres sur contrat pour une entreprise de l'industrie forestière peuvent bénéficier aux deux parties, mais à condition d'être soigneusement conçues et mises en oeuvre afin d'éviter d'éventuelles conséquences adverses. Le présent document fait le bilan de deux programmes de cette nature engagés depuis longtemps et globalement réussis. On y met en lumière l'importance de comprendre le type de petite exploitation se prêtant le mieux à la production arboricole extérieure. On y souligne également la nécessité de trouver un équilibre équitable entre l'entreprise et les producteurs et de mettre sur pied des structures institutionnelles pour y parvenir.

Introduction

Les industries forestières de nombreuses régions du monde puisent une grande partie de leurs matières premières en bois et en fibres de petites exploitations, généralement agricoles. Pour l'industrie, ce système présente l'avantage de limiter les investissements dans les terres, la main d'oeuvre et les autres coûts d'exploitation et de récolte d'une ressource forestière, tout en garantissant aux producteurs l'accès au marché et aux services techniques. A priori, il est donc surprenant que de telles structures soient confinées à quelques régions du monde en développement et qu'elles aient peu fait l'objet d'études consacrées au développement.

Les relations entre l'industrie et les petits producteurs des pays en développement se déclinent sous différentes formes. Dans certains cas, les entreprises

s'approvisionnent à travers d'intermédiaires commerciaux et n'ont pas de contact direct avec les producteurs. Dans d'autres cas, ce sont les producteurs et non les entreprises qui montent des coopératives leur procurant un canal de distribution et de transformation collectif pour leur production. Parfois les entreprises louent des terres aux cultivateurs pour y cultiver des arbres ou chargent les cultivateurs de produire des arbres sur des terres publiques ou de l'entreprise. D'autres s'approvisionnent auprès de cultivateurs du voisinage reliés à l'entreprise en tant que 'producteurs extérieurs'.

Le présent document vise à passer rapidement en revue les informations disponibles sur deux des plus grands et plus longs programmes établis et représentatifs de la forme de production extérieure la plus classique. Selon cette formule, une entreprise de l'industrie forestière se met d'accord avec les cultivateurs autour de son usine de transformation pour que ceux-ci cultivent des arbres sur leurs terres en échange d'un accès garanti au marché et à divers services de soutien de la part de l'entreprise. Les programmes étudiés sont le Programme de production arboricole agroforestière de la Corporation des industries papetières des Philippines (PICOP en anglais) et trois programmes de production extérieure dans la province de KwaZulu-Natal en Afrique du Sud.

Les deux sections qui suivent visent à examiner les origines et l'évolution de ces programmes et à évaluer leur fonctionnement au niveau de leur impact sur les exploitations agricoles participantes. En conclusion, la section d'analyse examine les circonstances les plus propices à de telles structures de production et étudie les grandes questions que cela peut soulever pour les producteurs y participant.

Programme de production arboricole agroforestière de la PICOP, Philippines

Origines

La PICOP dispose d'une vaste entreprise de bois et de pâte à papier dans l'est de la province de Mindanao aux Philippines, sur la base de plusieurs concessions forestières placées sur des terres publiques exploitées en vertu d'accords gouvernementaux d'autorisation de coupe de 25 ans. Alors que les essences destinées à la pâte commençaient à s'épuiser dans les zones de coupe, l'entreprise

commença à élargir ses ressources de plantation à l'intérieur de ses concessions tout en se tournant vers des fournisseurs extérieurs pour une partie de ses besoins. En choisissant sa stratégie, l'une de ses préoccupations était de permettre à un plus grand nombre de la population environnante de bénéficier de sa présence afin de renforcer les rapports entre l'entreprise et les communautés voisines.

En 1968, elle lança un programme destiné à encourager les cultivateurs du voisinage à consacrer une partie de leurs terres à la production d'*Albizia falcataria* suivant des rotations de bois à pâte de huit ans. Cette essence fut sélectionnée au bout de nombreux essais effectués par l'entreprise au niveau local, pour ses qualités d'arbre à recépage à fort rendement, facile à cultiver et adapté à la production de pâte. La PICOP devait fournir le matériel végétal à planter, ainsi que l'assistance technique, et garantir un marché pour la production à un prix minimum garanti. C'est dans ce but que l'entreprise créa un important service de vulgarisation et mit au point l'infrastructure routière nécessaire.

La participation s'avéra lente jusqu'en 1974, date à laquelle la Banque pour le développement des Philippines (BDP) débloqua un crédit, avec l'appui d'un prêt de la Banque mondiale. Les prêts aux cultivateurs étaient destinés à couvrir 75 % des coûts d'établissement et de maintenance jusqu'à la récolte non comprise et devaient être remboursés à la récolte. Les bénéficiaires étaient libres de vendre leur production à d'autres acheteurs mais seulement lorsque la PICOP l'avait déjà refusée (Tagudar 1984, Hyman 1983). Bien que ce prêt ne fût contracté que par moins d'un tiers d'entre eux, le nombre des participants augmenta rapidement après cela, de 3 800 en 1980 (Matela 1984) à 4 530 en 1985 (Kato 1996). En 1992, on dénombrait 4 200 producteurs disposant de 26 000 ha consacrés à la production arboricole et fournissant 226 000 m³ de bois à la PICOP cette année-là (Kato 1996).

En 1982 un typhon inattendu endommagea gravement les plantations adultes des cultivateurs de la région et engendra une perte considérable de confiance dans la culture arboricole pour les petites exploitations. Suite aux revendications des personnes affectées, des prêts complémentaires furent proposés en 1983–84 afin d'aider les cultivateurs à se sortir de ce mauvais pas. Le prêt de la BDP prit toutefois fin en 1990, obligeant les cultivateurs à s'auto-financer (Kato 1996, Lamug 1995).

En 1991, des fonds supplémentaires furent débloqués pour introduire un nouveau prêt, avec l'appui de l'USAID et dans le but de lancer un nouveau programme intitulé Renforcement des moyens d'existence à travers l'agroforesterie (LEAF en anglais), visant également les petits exploitants disposant de droit sur leurs terres. LEAF présente un aspect fortement institutionnel en encourageant le développement de coopératives et de moyens d'existence fondés sur des activités multiples. Certaines des coopératives sont devenues actives dans le commerce du bois en achetant auprès des cultivateurs et en vendant à la PICOP. Cela signifie que la culture arboricole extérieure sur petites exploitations s'est répandue dans la région en dehors du programme agroforestier de la PICOP, qu'il existe désormais d'autres acheteurs de bois dans la région et que, par conséquent, la PICOP a diversifié ses sources d'approvisionnement. Dès 1995, on comptait 700 cultivateurs arboricoles inscrits à LEAF, dont la moitié participaient apparemment aussi au programme agroforestier. En outre, la PICOP a récemment commencé à offrir ses conseils sur la plantation et la récolte aux cultivateurs qui préfèrent cultiver des arbres seuls, hors des deux programmes soutenus par l'entreprise (Kato 1996, Lamug 1995).

La PICOP a également élaboré deux formules sous le titre de Programme modifié de foresterie sociale (MSFP en anglais), pour ceux qui occupent des terres à l'intérieur de ses concessions. Ceci s'inscrit dans le cadre du Programme intégré de foresterie sociale, un programme national conçu pour procurer aux occupants à long terme de forêts d'altitude une sécurité ou des droits d'occupation des sols. Le PFSM propose deux formes de contrat de culture arboricole. L'un, commencé en 1984, pour ceux pouvant prouver qu'ils occupaient déjà les terres entre 1975 et 1981, encourage la culture intercalaire d'arbres avec des cultures de rapport et de subsistance, sous des contrats de 25 ans renouvelables (Contrat de producteurs arboricoles (CPA)). L'autre, à partir de 1989, destiné à ceux qui se sont installés plus récemment dans la zone de concession, les sous-traite pour planter des arbres, encore une fois en intercalaire avec des cultures alimentaires, mais leur demande, le moment venu, de rendre la plantation à la PICOP et de quitter la zone (Contrat de développement des plantations (CDP)). Selon ces deux formules, contrairement aux programmes agroforestiers et LEAF pour les cultivateurs des terres privées hors de la zone de concession, les arbres sont la propriété de la PICOP et ne peuvent pas être vendus ailleurs. La rémunération aux cultivateurs consiste ainsi essentiellement en un paiement pour la main d'oeuvre consacrée à la culture arboricole sur des terres contrôlées par la PICOP. Par ailleurs, l'entreprise apporte son soutien aux

structures sanitaires des communautés, à la scolarisation et à d'autres services de ce genre. En 1994, on dénombrait 1 774 participants au programme CPA (avec 1 997 ha de plantés) et 709 au programme CDP (1 810 ha de plantés) (Lamug 1995).

Après plus de 25 ans de contribution à la production arboricole des cultivateurs, la PICOP a donc mis sur pied un certain nombre d'activités de soutien, traduisant à la fois la croissance et la diversification des marchés de l'exploitation arboricole et ligneuse pour les petits exploitants et les autres cultivateurs particuliers de la région avoisinante, ainsi que les initiatives de politique nationale destinées à améliorer la position de ceux installés sur les zones forestières publiques d'altitude. Le reste de cette section est consacré au plus grand de ces programmes, le programme d'agroforesterie qui fonctionne depuis longtemps en collaboration avec les cultivateurs indépendants et avec le programme LEAF en étant dérivé. L'évaluation, qui porte sur le déroulement des programmes jusqu'en 1995, est fondée sur plusieurs études et examine le programme à différentes étapes de sa réalisation (Kato 1996, Lamug 1995, Tagudar 1984, Hyman 1983, Arnold *et al.* 1979).

Production arboricole extérieure et moyens d'existence des cultivateurs

Les premiers cultivateurs participant au programme étaient principalement de petits exploitants qui s'étaient installés sur des terres classées comme transférables. Les cultivateurs produisaient principalement des cultures de subsistance. Les fermes couvraient une grande superficie (11 ha en moyenne parmi les cultivateurs participant au programme de culture arboricole) et de vastes zones étaient consacrées à des cultures à faible apport, au pacage ou à d'autres usages extensifs – ou mises en jachère. Le programme de vulgarisation d'origine visait à encourager les cultivateurs à adopter un modèle agroforestier combinant cultures, bétail et arbres, ces derniers devant occuper les terres en marge. L'établissement arboricole devait s'échelonner sur quatre ans afin d'égaliser les coûts et les rapports.

On peut expliquer pourquoi seulement un tiers des cultivateurs participant en 1981 avaient contracté un prêt par le fait que ceux qui plantaient uniquement de petites superficies n'en avaient probablement pas besoin, car ils pouvaient assurer l'établissement de la plantation avec leur propre main d'oeuvre et/ou ils considéraient le marché garanti de la PICOP comme un encouragement suffisant.

En outre, les terres servaient de nantissement et les prêts n'étaient donc disponibles que pour ceux disposant d'un titre légal sur les terres ou d'une preuve d'occupation légale de terres transférables pendant au moins dix ans. Tant que ces conditions ne furent pas relâchées pour comprendre les terres couvertes par l'exploitation agricole ou les baux libres ainsi que l'occupation depuis cinq ans, cela limita sérieusement le nombre de cultivateurs potentiellement admissibles. De même, l'institution de prêt exigea d'abord un engagement à planter au moins 10 ha qui durent être réduits à 5 ha afin d'intégrer de nombreux producteurs potentiels. Beaucoup de cultivateurs se déclarèrent également découragés par les lourdes et longues démarches bureaucratiques nécessaires pour la demande de prêt. Parmi ceux qui contractèrent un prêt, une étude de 1981 révéla que plus des deux tiers d'entre eux auraient eu des difficultés à financer le coût d'une exploitation arboricole de 5 ha sans prêt (Tagudar 1984, Hyman 1983).

En pratique, peu de cultivateurs suivirent le modèle agroforestier recommandé. Cela s'explique en partie parce que les conditions du prêt leur imposaient un autre crédit pour les éléments non arboricoles. De même, l'inflation signifiait que les sommes prêtées étaient vite nécessaires dans leur intégralité pour la culture arboricole. Par ailleurs, la majorité des cultivateurs défrichèrent et plantèrent toute la zone en un an car ils considéraient cela plus efficace que le calendrier échelonné proposé. Cela provoqua toutefois de nombreux problèmes pour les cultivateurs à l'époque de la récolte étant donné que les contrats avec la PICOP leur prescrivaient d'abattre et d'exploiter les grumes. Les zones de plantation étant souvent trop grandes pour que les cultivateurs puissent les exploiter sans aide extérieure, et les coûts de récolte n'étant pas couverts par les prêts, nombre d'entre eux rencontrèrent des difficultés financières au moment de la récolte. Bien que la PICOP ait fini par proposer son assistance à un prix en déduisant ses frais des recettes des ventes dues aux cultivateurs, la somme inadéquate couverte par le prêt continua de préoccuper les participants au programme d'agroforesterie. (Les prêts disponibles dans le cadre de LEAF couvrent les coûts de la récolte).

La nécessité de contenir les coûts, alliée aux faibles prix du bois, particulièrement après la diminution des volumes bien au delà de la capacité d'absorption de la PICOP à la suite du typhon de 1982, incita les producteurs arboricoles à raccourcir leurs rotations des huit ans prévus à six ans. Beaucoup réduisirent aussi l'entretien de leurs peuplements, négligèrent le désherbage et le taillage, et mirent l'accent sur la régénération naturelle plutôt que sur la replantation tout en favorisant la coupe

sélective plutôt que l'abattage.

Bien que l'entreprise se soit plainte des effets négatifs sur les rendements de certains de ces changements, ceux-ci semblent avoir amélioré la rentabilité du point de vue du producteur. Une étude de 1983 (Hyman 1983) examinant l'économie d'un nombre considérable de divers scénarios d'aménagement de parcelles boisées, estima que les pratiques adoptées par les cultivateurs leur permettraient de gagner des revenus acceptables dans un plus grand nombre de circonstances qu'il ne serait possible avec les pratiques prescrites. Une étude de 1996 (Kato 1996) conclut que les rapports aux cultivateurs s'étaient améliorés considérablement depuis 1983, en partie en raison de meilleurs prix et en partie suite au succès des cultivateurs à contrôler leurs coûts grâce au passage à des méthodes de régénération naturelle.

Plusieurs rapports font observer la fréquence avec laquelle les cultivateurs se retirent du programme après la première rotation d'une culture arboricole. L'étude de 1981 de participants financés par le prêt a révélé que 12 % d'entre eux avaient décidé de ne pas renouveler l'expérience et que 50 % restaient indécis (Hyman 1983), et un rapport de la PICOP de 1984 indique que 'de nombreux cultivateurs sont passés à d'autres cultures après la récolte' (Tagudar 1984). Cependant, sur les 26 000 ha couverts d'arbres en 1992, 17 000 étaient constitués de peuplements de deuxième et troisième pousse, contre 9 000 ha de nouveaux (Kato 1996). Pour des exploitations de taille plus ou moins identique, cela indiquerait que 65 % des producteurs arboricoles avaient renouvelé leur participation au programme au moins une fois.

Les permutations entre la culture arboricole et les autres cultures confirment la tendance révélée par l'étude de 1981 selon laquelle une partie substantielle des plantations se trouvait en pratique sur des terres pouvant accueillir d'autres cultures, plutôt que sur des terres 'marginales' en jachère. Au moins une partie des terres que 45 % des cultivateurs consultés avaient plantées d'arbres avaient précédemment servi à des cultures alimentaires, et une partie de 31 % des sites concernés avaient reçu des cultures non alimentaires. Les noix de coco, la durione et le jaque étaient souvent choisis comme cultures alternatives (Hyman 1983). Il semble aussi probable que les paiements ponctuels souvent substantiels provenant de la vente de la récolte d'une plantation permettaient à certains cultivateurs de passer à d'autres activités en dehors de l'agriculture et la foresterie.

Certains des retraits du programme de la PICOP signifient aussi probablement que d'autres acheteurs de la région offrent de meilleurs prix pour les récoltes ligneuses. Ils signifient aussi que les producteurs dépendent moins de la PICOP et traduisent une plus grande disponibilité du matériel végétal à planter. Les participants ont exprimé tout au long du programme leur inquiétude que les prix accordés par la PICOP ne soient trop bas (Lamug 1995). La BDP a créé une structure indépendante destinée à contrôler les prix offerts aux cultivateurs qu'elle a financés. Toutefois, durant la plus grande partie de la période, l'entreprise a dû fonctionner dans des conditions affectant sa position sur les prix – par exemple la régulation gouvernementale des prix du papier à journal et d'imprimerie, les effets du typhon de 1982 et, plus récemment, les problèmes financiers affectant l'entreprise dans son ensemble. Avec l'augmentation du nombre des participants au programme agroforestier vendant à d'autres acheteurs, la PICOP a réduit sa dépendance à leur égard et fait de plus en plus appel aux coopératives commerciales créées avec le soutien du Programme LEAF et à d'autres intermédiaires commerciaux, afin de tirer partie du nombre accru d'arboriculteurs désormais en activité dans cette région de Mindanao.

Programmes de production arboricole extérieure au KwaZulu-Natal, Afrique du Sud

Origines

L'industrie forestière d'Afrique du Sud est dérivée presque entièrement de forêts artificielles. Les ressources sont de plus en plus concentrées dans les mains d'un petit nombre de grandes entreprises, notamment Sappi et Mondi, qui possèdent de grandes usines de papier et de pâte dans le nord-est du pays. Toutefois, une partie substantielle de la zone plantée a toujours été occupée par de petits producteurs, en majorité agriculteurs. Les contraintes grandissantes auxquelles les entreprises font face pour acquérir et parfois garder leurs terres destinées à la foresterie ont accru leur intérêt pour l'élargissement de la production ligneuse industrielle au secteur des petits producteurs.

Le gros de la superficie plantée par les petits producteurs concerne des agriculteurs commerciaux blancs. Dans un programme industriel particulier, le projet de plantation assisté par la direction de Sappi, des agriculteurs et autres propriétaires terriens ont été sous-traités pour ensemercer des terres sur des parcelles de 50 ha

au minimum. Les agriculteurs reçoivent des plants gratuits, des conseils de vulgarisation et l'accès à des prêts à taux préférentiel en échange de la vente obligatoire à l'entreprise.

Cependant, une vaste part de la production des cultivateurs de bois privés est commercialisée par le biais de coopératives telles que la Coopérative forestière NCT qui compte 1 300 membres. Celle-ci a été instaurée en partie pour compenser la faible position de négociation des cultivateurs privés face aux grandes entreprises de transformation, et pour procurer des débouchés plus rémunérateurs à ses membres. Une autre coopérative de commercialisation, le Syndicat des producteurs d'acacia d'Afrique du Sud (SAWGU en anglais) commercialise l'écorce d'acacia et l'extrait d'écorce de cette essence. Il s'agit d'une essence importante, à pousse facile et à usages multiples qui a été adoptée par de nombreux petits exploitants noirs ayant rejoint le SAWGU en grands nombres ces dernières années. Le SAWGU permet à ses membres de profiter des bénéfices de ses activités en aval, d'assurer leurs cultures arboricoles à moindre prix et d'accéder à un service de vulgarisation destiné aux petits producteurs. Il a également introduit une formation aux aspects techniques de la culture de l'acacia et au développement de comités et de petites entreprises. Récemment, l'industrie de l'écorce d'acacia a également proposé des prêts pour les semences, les engrais et le matériel de clôture que les cultivateurs doivent acheter.

En outre, plusieurs centaines de petits producteurs arboricoles indépendants sont apparus au cours des 20 à 30 dernières années, dans ce qui était la patrie de KwaZulu. C'est dans cette région que, depuis le milieu des années 80, trois programmes de production arboricole extérieure ont été mis en oeuvre par, ou pour le compte de, Sappi et Mondi. En 1995/96, le nombre de participants à ce programme avait atteint 7 400 producteurs. Ceux-ci s'engagent à vendre leur bois à l'entreprise, en échange de quoi ils reçoivent des subventions, des prêts (contre le nantissement de la dernière récolte) et des conseils de vulgarisation. Les agriculteurs cultivent des eucalyptus suivant un cycle de six ans sur la côte et huit ans à l'intérieur des terres. La taille moyenne des plantations agricoles est de 1,2 ha. Bien que la participation à ces programmes soit activement encouragée, elle n'est pas obligatoire.

Les entreprises encouragent également les plantations regroupées sur les terres communes dans les zones de KwaZulu adjacentes à leurs usines où les programmes

de production extérieure sont déjà en cours. Ces sociétés examinent également diverses façons de monter des opérations conjointes avec la population locale afin de leur permettre de participer et de bénéficier de l'exploitation du bois (Clarke *et al.* 1997).

Grâce à sa vaste expérience de la foresterie de plantation, l'Afrique du Sud a ainsi adopté diverses approches pour le soutien aux petits cultivateurs arboricoles produisant des matières premières destinées aux industries forestières. Certaines tirent leurs origines de coopératives de commercialisation fondées par des producteurs commerciaux plus importants ayant récemment commencé à étendre leurs services aux petits producteurs. D'autres proviennent d'initiatives industrielles destinées à étendre leur base d'approvisionnement pour englober les productions provenant de l'extérieur. Le reste de cette section examine trois programmes de production extérieure visant spécialement les petits producteurs. Le programme Khulanathi de Mondi fut lancé en 1987, le 'Projet Croissance' de Sappi en 1983 et le programme mis en oeuvre par la Fondation Lima pour le développement commença en 1984, sur contrat pour Sappi. L'évaluation s'appuie sur plusieurs rapports et études effectués sur ces programmes (Clarke *et al.* 1997, Arnold 1995, Cellier 1994, Cairns 1993, Khosa 1993, Friedman 1991, Friedman et Vaughan 1990).¹

Production arboricole extérieure et moyens d'existence des cultivateurs

Les programmes sont en cours dans les zones côtières et à l'intérieur des terres à proximité des usines de l'entreprise. Le sucre constitue une culture de petits producteurs extérieurs importante sur les côtes et plusieurs autres cultures sont produites sur de bonnes terres arables de la région. Des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la culture arboricole, qui risque de détourner des terres de la production alimentaire de base, et ainsi mettre en péril l'approvisionnement alimentaire des familles. Afin d'éviter cela, les entreprises sont convenues de viser seulement les terres en pente inadaptées aux cultures alimentaires (bien qu'un seul programme n'offre de conseil sur les alternatives à la culture arboricole). En

¹L'évaluation s'appuie principalement sur une étude effectuée par le Service des sciences et technologies forestières (désormais le Service de l'eau, l'environnement et la technologie forestière), CSIR, Afrique du Sud (Arnold, 1995). Outre les sources publiées citées, cette étude se fonde sur des informations obtenues par des chercheurs et des responsables participant aux programmes décrits.

pratique, les cultivateurs décident quelle terre doit recevoir les plants, et cela comprend généralement quelques terres arables. Des études ont toutefois révélé que cela ne détourne pas la production alimentaire de façon significative. Néanmoins, étant donné que le manque de terres a été cité comme la raison principale de la non plantation d'arbres par ceux qui ne sont pas inscrits au programme, le risque que les arbres déplacent les cultures alimentaires est bien réel. Il a également été constaté que la disponibilité de la main d'oeuvre constituait un facteur de décision. Les cultivateurs ayant participé à certaines études ont ainsi expliqué que les rapports importants obtenus pour le temps investi et la facilité de gestion les ont incité à préférer les arbres aux autres cultures, telles que le sucre (Cellier 1994, Cairns 1993).

La concurrence entre les planteurs d'arbre et les éleveurs s'est révélée un problème. Dans de nombreux cas il s'agit de terres que les cultivateurs avaient laissées en jachère et qui étaient donc disponibles à d'autres pour le pacage, jusqu'à ce que l'agriculteur exerce son droit d'occupation en y plantant des arbres. On a fréquemment constaté des tensions entre les producteurs arboricoles et les éleveurs de bétail. L'approvisionnement en eau constituant une contrainte essentielle en agriculture, on craint également que le reboisement effectué par les petits cultivateurs n'atteigne une telle proportion qu'il fasse chuter le niveau des cours d'eau en dessous du nécessaire (Cairns 1993).

Les études ont révélé que la culture arboricole au KwaZulu ne constitue qu'un revenu d'appoint pour les ménages concernés et que ceux qui y participent la voient principalement comme une façon d'épargner. Une grande proportion des parcelles boisées appartient et est gérée par des femmes. Généralement elles ont le contrôle du revenu produit, mais pour certaines la décision du mari de planter des arbres a alourdi leur charge de travail de façon indésirable. On a toutefois constaté que la culture arboricole enthousiasmait généralement les femmes. La rentabilité varie toutefois beaucoup, en fonction de facteurs importants tels que la distance par rapport à l'usine et la productivité, qui peut varier considérablement entre les cultivateurs.

Il semble donc que les programmes représentent un appoint utile aux revenus des petits producteurs et ne détournent pas généralement les terres ou la main d'oeuvre des autres activités. Toutefois, certaines caractéristiques des programmes ont fait l'objet de critiques. Il s'agit principalement du degré de dépendance des

cultivateurs par rapport aux entreprises et le manque d'équité entre celles-ci et leurs producteurs extérieurs.

Les producteurs n'ont aucune influence sur les modalités du contrat, un document uniforme rédigé par l'entreprise. Une proportion importante de participants consultés ont affirmé ne pas comprendre entièrement ce qu'il supposait et nombre d'entre eux se sentent écartés du processus. Beaucoup ont des attentes irréalistes sur le revenu que l'opération pourrait rapporter, en partie à cause du 'matraquage' publicitaire ayant accompagné le processus d'information. On a également constaté dans une localité donnée, que de nombreux problèmes entre les producteurs et les non producteurs proviennent d'une compréhension insuffisante ou incorrecte des implications du programme de culture arboricole.

On constate aussi que la participation réelle des producteurs aux opérations d'aménagement arboricole sur leurs terres est parfois faible. Dans certains cas, les cultivateurs ne font que louer leurs terres à l'entreprise qui prend toutes les décisions et supervise toutes les opérations, fréquemment effectuées par des sous-traitants (Clarke *et al.* 1997). Il semble que cela engendre à la fois une faible productivité et une rentabilité médiocre. L'expérience du programme Lima, qui ne soutient que les cultivateurs plantant et entretenant eux-mêmes leurs parcelles sans l'intermédiaire de sous-traitants, a montré que cela engendrait un engagement bien plus fort et une meilleure qualité des récoltes arboricoles. Etant moins dépendant de l'aide extérieure, le cultivateur a ainsi plus de chances d'augmenter les bénéfices de la culture arboricole.

Le fait que les participants soient obligés par contrat à vendre leurs récoltes à l'entreprise, à un prix fixé par cette dernière, représente aussi un problème pour beaucoup. Toutefois, les entreprises ont constaté qu'il est impossible de faire respecter le contrat, et dans certaines régions les cultivateurs y manquent en vendant leur bois à d'autres acheteurs, en partie pour obtenir un meilleur prix et en partie pour éviter de rembourser le prêt (Clarke *et al.* 1997).

On est de plus en plus sensible au fait qu'il convient d'aider les cultivateurs pour qu'ils exercent plus de contrôle sur la production arboricole provenant de leurs terres. Des actions sont en cours pour mettre sur pied des associations de cultivateurs leur permettant de traiter avec les entreprises sur un pied d'égalité et leur procurant des informations claires et précises, tout en fonctionnant comme une

source indépendante de services et de soutien. On pourrait pour cela utilement s'appuyer sur l'expérience de la SAWGU (cf. sur le partage des bénéfices et les assurances à faible coût) et sur celle de programmes locaux de production extérieure de sucre plus importants et mieux établis (cf. sur la formation d'institutions).

Analyse

Tenter de tirer de nombreuses conclusions générales d'un nombre si limité d'expériences serait bien évidemment irréaliste. La présente section vise à examiner les informations aidant à définir les circonstances dans lesquelles les formules de production arboricole extérieure pourraient convenir à la fois à l'industrie et aux producteurs, ainsi que les principaux problèmes que ces derniers peuvent rencontrer.

Un observateur a résumé les principales attractions des programmes de production extérieure comme suit :

‘Ces programmes injectent du capital dans des zones marginales et apportent aux cultivateurs une aide opportune sous forme de conseils professionnels, de marché garanti et de répercussions sur l'emploi local. En échange, les entreprises d'exploitation du bois obtiennent l'accès libre aux terres proches de leurs usines. Elles délèguent la responsabilité de la gestion de la main d'oeuvre ainsi que certains risques de production au cultivateur, le risque d'expropriation des terres s'en trouve réduit et l'image publique des entreprises y gagne.’

(Khosa 1993)

Intérêts d'une production arboricole extérieure durable

L'intérêt pour l'industrie est relativement évident. Les programmes de production extérieure deviennent intéressants lorsqu'ils peuvent fournir du bois à un prix plus faible que les autres. Comme clairement indiqué dans la citation ci-dessus, les décisions concernant les coûts peuvent être influencées par des facteurs indirects associés à la jouissance des terres et l'emploi d'une main d'oeuvre importante, ainsi que par les coûts directs. C'est pourquoi les questions touchant à la sécurité d'occupation des sols, aux relations de voisinage et à la gestion de la main d'oeuvre

peuvent s'avérer importantes.

La catégorisation des situations adaptées à la production arboricole extérieure par les petits cultivateurs peut s'avérer plus complexe. On a affirmé que (cf. Arnold et Dewees 1997), en raison de la nature 'ponctuelle' des revenus des récoltes de bois, celles-ci sont mieux adaptées aux ménages disposant d'un autre revenu suffisant pour couvrir leurs besoins courants. Les ménages pauvres se consacrant aux récoltes arboricoles comme source principale ou majeure de revenus risquent de souffrir d'importants problèmes de trésorerie entre les récoltes et de recourir probablement souvent au crédit. Ce type de culture s'adresse donc plus à ceux qui disposent déjà d'un revenu de base à travers d'autres activités agricoles ou d'un emploi hors de l'exploitation.

De la même façon, la culture arboricole est généralement plus solide lorsque les producteurs ont accès à des terres qui ne sont pas requises pour la production alimentaire ou pour d'autres besoins fondamentaux. Lorsque les arbres sont cultivés à la place d'une autre culture ou de l'élevage, l'économie de l'exploitation risque d'être plus étroitement spécialisée et moins flexible, et donc plus exposée aux risques. La culture arboricole extérieure se prête donc plus particulièrement aux ménages qui peuvent ainsi augmenter les revenus provenant d'une main d'oeuvre limitée en tirant meilleur parti de terres en jachère ou sous-exploitées. Elle est également indiquée lorsque les prix des produits forestiers, un marché assuré, et l'accès au soutien et aux apports techniques font des cultures arboricoles une source de revenus plus stable et/ou plus rentable que les autres utilisations des terres.

On pense souvent que les petits cultivateurs nécessitent une sécurité d'occupation des sols afin d'investir dans une récolte arboricole à longue gestation. C'est souvent le cas, bien que la sécurité ne donne pas forcément le droit aux terres dans toutes les situations. Lorsque les terres sont requises comme garantie, le droit peut devenir une condition nécessaire. Cependant, l'un des services que les programmes de production extérieure peuvent fournir consiste à aider les producteurs potentiels à établir ou obtenir le droit à une terre, comme dans le programme de la PICOP (les agents de vulgarisation ont aidé les cultivateurs à localiser des terres transférables et à remplir les démarches bureaucratiques nécessaires).

Certaines études des programmes de production extérieure ont critiqué le fait qu'ils n'aient pas atteint les très pauvres (cf. Kato 1996). Les conditions préalables

évoquées plus haut sont toutefois telles qu'elles sont peu adaptées à ceux qui disposent de peu ou pas du tout de terres. Essayer d'intégrer ces populations de force dans de tels programmes pourrait bien avoir l'effet contraire à celui désiré. (Si l'objectif est de permettre aux sans terres, métayers et autres personnes ne disposant d'aucun droit sur les terres qu'elles occupent, de participer aux bénéfices découlant de la production de récoltes ligneuses de rapport, d'autres formules pourraient être adaptées, comme par exemple quelques contrats qui procurent des terres aux participants pour leur permettre de cultiver des arbres – à condition que cela ne compromette pas la sécurité alimentaire des participants).

Problèmes liés aux relations entre les producteurs et les entreprises

Les problèmes plus fréquents et substantiels concernent généralement les modalités du contrat entre l'entreprise et les cultivateurs :

- *Liberté pour les producteurs de vendre à d'autres acheteurs.* Certaines entreprises interdisent aux producteurs sous contrat de vendre à d'autres acheteurs, tandis que d'autres l'autorisent. Disposer d'une sélection d'acheteurs présente des avantages évidents pour le producteur. Il faut toutefois que l'entreprise s'y retrouve en se garantissant une certaine sécurité d'approvisionnement. Etant donné que cet aspect du contrat est généralement difficile à mettre en vigueur, cela devrait être dans l'intérêt des entreprises de négocier des formules acceptables pour les producteurs sans obligation restrictive par contrat. Une restriction trop rigide des ventes aux autres peut aussi mettre les producteurs en danger si l'entreprise rencontre des difficultés à honorer son engagement envers eux ou le retire unilatéralement. Il a été rapporté des cas d'entreprises brésiliennes réduisant leurs achats à l'extérieur en faveur de leurs propres forêts lorsque la demande chutait, et d'une usine de papeterie indienne fermant complètement (Roberts et Dubois 1996). A la longue, tant la société que les producteurs devraient avoir intérêt à voir se répandre la production d'arbres en agriculture et l'apparition d'une gamme plus grande de débouchés, réduisant ainsi la dépendance mutuelle sur la seule relation avec les producteurs extérieurs (comme cela semble être le cas avec la PICOP).
- *Prix.* Le déséquilibre entre les pouvoirs de négociation de l'entreprise et des petits cultivateurs risque de provoquer au moins la perception chez ces derniers que les prix offerts sont bas. Parmi les solutions possibles, citons

l'élaboration et la formation d'organisations de producteurs afin de mieux les représenter dans les négociations, l'existence d'un tiers indépendant habilité à enquêter et arbitrer les querelles de prix, et l'élargissement des accords entre les producteurs et les entreprises pour permettre aux producteurs de profiter des bénéfices à l'intérieur et hors de l'exploitation tirés de leurs cultures arboricoles. L'émergence de marchés compétitifs locaux pour le bois produit par les cultivateurs devrait également se traduire par des prix plus satisfaisants.

- *Crédit.* Le crédit a permis à de nombreux cultivateurs de participer, mais il ne s'impose pas toujours. Nombre de ceux pour qui le crédit aurait été possible n'ont pas contracté de prêt (cf. programme de la PICOP) et certains programmes réussis n'en proposent pas (cf. Brésil). A moins que le cultivateur n'ait besoin de main d'oeuvre, la culture arboricole exige très peu de capital. Certaines analyses des programmes du KwaZulu suggèrent que la disponibilité du crédit a parfois engendré son utilisation à outrance par les cultivateurs – par exemple à travers l'emploi de sous-traitants (sur le conseil de l'entreprise) pour effectuer des activités que le ménage aurait pu entreprendre, augmentant ainsi ses coûts et diminuant ses bénéfices. Une approche plus sélective et judicieuse de l'usage du crédit semble s'imposer dans certains programmes. L'expérience de programmes de culture extérieure suggère aussi qu'il est désirable que le crédit provienne d'une autre source que celle des services fournis au producteur.
- *Vulgarisation et soutien.* Dans leur souci de contrôler les rendements et la qualité de la production, les services de vulgarisation de l'entreprise peuvent parfois prescrire des mesures trop complexes, coûteuses ou exigeantes pour le cultivateur. Cela peut avoir un effet négatif et engendrer une certaine dépendance des producteurs par rapport aux sous-traitants, nuisibles à ses bénéfices et à son engagement à la culture arboricole. Il convient souvent d'adopter plus de flexibilité. Certains programmes doivent également mieux veiller à aider les producteurs à acquérir de nouvelles compétences et à aménager d'autres parties complémentaires de leur système d'exploitation – y compris, si nécessaire, en les aidant à prévoir d'autres récoltes arboricoles en plus des essences industrielles nécessaires à l'entreprise.

Beaucoup de ces questions s'inscrivent dans une problématique institutionnelle plus large visant à atteindre une relation plus équilibrée et équitable entre cultivateur et entreprise. Il apparaît de plus en plus clairement que même les programmes qui fonctionnent actuellement le mieux tireraient profit de l'existence d'associations de cultivateurs habilitées et formées à agir pour leur compte lors de négociations avec l'entreprise et à assurer de nombreux services actuellement uniquement disponibles par le biais de l'entreprise. Pour cela, les programmes de cultures agricoles extérieures établis depuis nettement plus longtemps ont beaucoup à nous apprendre.

Références

- Arnold, J E M (1995), 'Employment and Small Business Options in the Forestry Industry in South Africa', Rapport FOR-I 573, CISR, Pretoria.
- Arnold, J E M et P A Dewees (1997), *Farms, Trees and Farmers: Responses to Agricultural Intensification*, Earthscan Publications, Londres. (Egalement paru sous le titre *Tree Management in Farmer Strategies: Responses to Agricultural Intensification*, Oxford University Press, Oxford, 1995.)
- Arnold, J E M, Contreras, A H, Gregersen, H M et T Houghtaling (1979), 'Etude de cas N° 1 : Projet de culture arboricole par de petits producteurs aux Philippines', dans: 'Economic Analysis of Forestry Projects: Case Studies', Dossier 17 sur la Foresterie de la FAO, Supplément 1, FAO, Rome.
- Cairns, R I (1993), 'Small Grower Commercial Timber Schemes in Kwazulu', Centre pour les études sociales et le développement, Université de Natal, Durban.
- Cellier, G A (1994), 'The Development Potential and Impacts of Commercial Eucalyptus Woodlots in Selected Areas of Kwazulu, South Africa', Thèse de doctorat, Faculté de géographie, Université de Natal, Pietermaritzburg.
- Clarke, J, Magagula, L et G von Maltitz (1997), 'Timber Farming: Increasing the Contribution by Small Growers to Timber Production', Programme national d'action forestière, Groupe de travail sur la foresterie industrielle : document sur les grandes questions (préliminaire), CSIR, Pretoria, Afrique du Sud.
- Friedman, M (1991), 'Commercial Timber Production and Basic Needs: Organisational Potential of Small growers in KwaZulu', Institut des ressources naturelles, Université de Natal, Pietermaritzburg.
- Friedman, M et A Vaughan (1990), 'The Implications and Problems of Small Grower Production', Document présenté au symposium 'Sucre et bois : leur avenir au Zululand', Chambre de commerce du Zululand.
- Hyman, E L (1983), 'Pulpwood Treefarming in the Philippines from the Viewpoint

- of the Smallholder: an Ex Post Evaluation of the PICOP Project', *Administration agricole* 14:23–49.
- Kato, T (1996), 'Towards Sustainable Treefarming by Small Farmers: Key Factors Derived from the Experience of PICOP', Document préparé pour la Conférence internationale sur la foresterie communautaire comme stratégie pour l'aménagement durable des forêts, Manille, Philippines, 24–26 mai 1996.
- Khosa, M M (1993), 'Extension and Support Services for Small Scale Timber Growers in Kwazulu', Faculté de géographie, Université de Natal, Durban.
- Lamug, C B (1995) 'The Role of Social Forestry in Supplying Fibre for the Pulp and Paper Industry: the Case of PICOP in the Philippines', IIED, Londres.
- Matela, A G (1984), 'Le plan de mise en oeuvre agroforestière et les pratiques de la PICOP', dans: Jackson, JK (ed.), *Social, Economic and Institutional Aspects of Agroforestry*, Université des Nations Unies, Tokyo.
- Roberts, S et O Dubois (1996), 'The Role of Social/Farm Forestry Schemes in Supplying Fibre to the Pulp and Paper Industry. Towards a Sustainable Paper Cycle', Sous-étude Série 6, IIED, Londres.
- Tagudar, E T (1984), 'Agroforestry Tree Farming in Eastern Mindanao, Philippines – a PICOP Experience' (documentation détaillée du projet), Corporation des industries papetières des Philippines, Manille.

Prière d'envoyer tous commentaires au sujet de ce document à l'adresse suivante:

Réseau foresterie pour le développement rural
Overseas Development Institute
Portland House
Stag Place
Londres SW1E 5DP
Royaume-Uni

Les commentaires qui parviendront seront transmis aux auteurs et pourront éventuellement figurer dans des bulletins ultérieurs. Certaines ou toutes les parties de cette publication peuvent être photocopiées, à condition que leur source soit mentionnée. La Coordonnatrice du Réseau remercie d'avance ceux qui voudront bien lui donner des précisions sur toute utilisation éventuelle de ce document à des fins de formation, de recherche ou de conception, exécution ou évaluation de programmes. Les points de vue exprimés dans les documents sont ceux de leurs auteurs et des membres du réseau. Ils ne reflètent pas nécessairement les politiques de l'ODI.

Réviseurs du document:	Kate Schreckenberg et Michael Richards
Mise en page:	Joanne Burrell
Traduction:	Claude Karnif
Imprimé par:	Russell Press Ltd, Nottingham sur papier recyclé

Logo du RDFN conçu par Terry Hirst
et utilisé avec l'autorisation de KENGO

Rural Development Forestry Network
Overseas Development Institute
Portland House
Stag Place
Londres SW1E 5DP
Royaume-Uni
Téléphone: +44(0)171 393 1600
Télécopie: +44(0)171 393 1699
Courrier électronique: forestry@odi.org.uk

**Le Réseau foresterie pour le développement rural est financé
par la COMMISSION EUROPEENNE**